

Présents : MM. Didier HOULES, Bernard ESCUDIER, Jeanne GLEIZES, Marc MONTAGNÉ, Françoise MIALHE, José GALLIZO, Joëlle ALQUIER, Jacques BELOU, Françoise ROQUES, Henri COMBA, Annie RAYNAUD, Jeannette MARTY, Jean-Claude TISSIER, Huguette CAZETTES, Geneviève VIDAL, Gérard MANSUY, Monique ZAMBON, Philippe PAILHE, Anne-Marie AMEN, Jérôme PUJOL, Céline CABANIS, Leila ROUDEZ, Eric LEBOU, Fatiha YEDDOU-TIR, Dominique BERTE.

Procurations :  
Philippe PUECH à Françoise MIALHE  
Serif AKGUN à José GALLIZO  
Farid TIRAOUI à Henri COMBA

Absents excusés : Mathias GOMEZ.

Secrétaire de séance : Jeanne GLEIZES.

-----

M. le Maire : Bonsoir, je vais essayer d'être normal, donc j'ouvre la séance et je vais procéder à l'appel. Je dois désigner un secrétaire de séance. Si vous en êtes d'accord (pour la dernière séance comme dirait certaines) je vous propose de nommer Mme Jeanne GLEIZES, nous avons été ensemble tellement longtemps que l'on se quitte ensemble. Jeanne est celle qui a été à côté de moi depuis le début. Donc secrétaire de séance, Jeanne GLEIZES.

M. Eric LEBOU : M. Jacques BELOU aussi, non ?

M. le Maire : Non, non, Jeanne c'est 25 ans sur les 31 ans.

Mme Jeanne GLEIZES : Les 25 ans de Maire.

Mis en forme : Couleur de police :  
Automatique

Mis en forme : Couleur de police :  
Automatique

**AMENAGEMENT D'ESPACES PUBLICS – DEMANDE DE SUBVENTION A LA CACM AU TITRE DU REGLEMENT D'INTERVENTION**

M. le Maire : Il s'agit d'une délibération qui concerne les aménagements autour de la Mairie. Vous savez que nous aurons d'autres subventions à venir sur ce programme, la Région n'a pas encore délibéré. Celle que nous allons demander à la Communauté d'agglomération concerne uniquement les espaces publics, puisque la Communauté d'agglomération\_ene peut intervenir qu'à ce titre.

Je vous donne lecture de la délibération :

*Vu le règlement général d'intervention voté en Conseil communautaire de la CACM le 22 octobre 2012,*

*Vu la fiche thématique d'intervention relatives à l'aménagement des espaces publics votée en Conseil communautaire de la CACM le 22 octobre 2012,*

*Monsieur le Maire indique qu'une partie des travaux d'aménagement extérieurs prévus dans le cadre de l'opération d'extension et de mise aux normes de la mairie peuvent être éligibles au fond de concours de la Communauté d'agglomération « aménagement de l'espace, valorisation des espaces publics », dans la limite de 20 % du coût HT et 400 000 € par opération.*

*Il propose donc au Conseil municipal de délibérer pour demander ce fonds de concours sur les travaux éligibles, c'est-à-dire le traitement de surface (hors réseaux et revêtements bitumineux) pour 129 766 € HT, l'aménagement des espaces verts pour 7 260 € H.T et les dispositifs d'éclairage pour 12 096 € H.T, pour un montant total de 149 122 € HT.*

<i>Intitulé de l'opération</i>	<i>Démarrage des travaux extérieurs</i>	<i>Coût total HT</i>	<i>Participation CACM 20 %</i>
<i>Aménagement extérieur autour de l'extension de l'hôtel de ville**</i>	Courant 2 <sup>ème</sup> semestre 2014	149 122.00 €	29 824.40 €

*\*\* cofinanceurs: Conseil général, Conseil régional et Etat.*

Céline CABANIS entre dans la salle du Conseil Municipal. M. le Maire l'informe de la délibération qu'il vient de présenter.

M. le Maire : Est-ce qu'il y a des questions ? S'il n'y a pas de question je mets donc aux voix.

Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Un vote contre, M. LEBOUC. Tout les autres sont POUR, je vous remercie.

*Sur proposition du Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 28 voix POUR et 1 vote CONTRE :*

✓ **APPROUVE**, les opérations et leurs plans de financement présentés ci-dessus,

✓ **AUTORISE** le Maire à déposer les demandes de subvention auprès la Communauté d'agglomération Castres Mazamet, pour un montant total de 29 824.40 €.

✓ **DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire pour accomplir les démarches nécessaires et signer tout document se rapportant à ces demandes et à l'exécution de la présente décision.

**CONSTRUCTION D'UN POLE PETITE ENFANCE – DEMANDE DE SUBVENTION  
AUPRES DES PARTENAIRES FINANCIERS**

M. le Maire : Je vous donne directement lecture de la délibération, nous pourrions faire des commentaires ou poser des questions en suivant si vous le voulez.

C'est une affaire qui s'inscrivait dans la durée puisque les CAF et les CNAF avaient décidé dès le début des années 90 de se désengager de ce qu'elles appelaient les gestions directes. Donc la gestion directe à laquelle nous avons pu assister jusqu'à il y a 2 ou 3 ans sur le territoire d'Aussillon, était une anomalie à la fois pour les CNAF et pour la CAF du Tarn. Nous avons fait un peu de résistance mais est arrivé un moment où elles se sont désengagées comme prévisible. Sauf que cela est arrivé un peu brutalement au moment d'un changement de direction. La Mairie a donc décidé de reprendre la gestion du multi accueil pour conserver ce service à la population. Vous vous rappelez dans quelles circonstances cela a été fait. Nous avons dû très rapidement trouver des solutions de gestion puisque cette gestion nous ne l'avions jamais assumée, nous avons mis à disposition du gestionnaire CAF les personnels municipaux et lui faisait son affaire de toutes les autres dépenses. Il a fallu de suite s'organiser et cela a été fait par les gens en charge de ce dossier à savoir, Joëlle ALQUIER, Bernard ESCUDIER et Françoise HULEUX pour les services administratifs et bien sûr les personnels du Centre Social. Nous avons procédé à un marché avec l'Association "Loisirs, Education et Citoyenneté Grand Sud", vous vous en souvenez tous, cela pour assurer une transition, et maintenant nous sommes dans une phase un peu plus définitive.

*Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal qu'un projet de construction de pôle petite enfance a été approuvé par la délibération en date du 29 mai 2013.*

*Ce projet a été initié pour plusieurs raisons :*

- *Suite à la fermeture par la CAF du centre social qu'elle gérait, la mairie a décidé de reprendre la gestion du CMA pour conserver ce service à la population. Toutefois, la CAF a accepté très provisoirement d'héberger le multi accueil dans ses locaux, laissant le temps à la commune de trouver une solution alternative. Pour maintenir également tous les services autour de la petite enfance, le projet induit, intègre des locaux pour accueillir des permanences de la*

*Protection Maternelle et Infantile, de l'Association Aurore et d'autres organismes œuvrant dans le domaine de la parentalité.*

M. le Maire : Je vous rappelle que la Protection Maternelle et Infantile dépend du Conseil Général. La CAF l'a accueillie pendant longtemps et un jour a décidé de ne plus l'accueillir ce qui a posé quelques problèmes à pas mal de parents de la Commune. Donc nous avons décidé de la réintégrer dans le projet que nous vous proposons. De même pour l'Association Aurore qui apporte à la périphérie de la petite enfance des services complémentaires à la population et les organismes qui œuvrent dans le domaine de la parentalité qui n'existaient pas et auxquels nous avons réservé une place dans le bâtiment.

- *De plus, au cours des études relatives à la construction de la nouvelle structure et dans le cadre du travail de concertation avec les partenaires, la CAF a insisté sur le déficit de places d'accueil individuel et collectif sur le bassin mazamétain et donc sur Aussillon. C'est ainsi que le choix d'augmenter la capacité d'accueil de 20 à 25 places a été validé, permettant par la même occasion, d'obtenir des financements supplémentaires tant en investissement qu'en fonctionnement, à effectif de personnel constant.*

M. le Maire : J'ajouterai à investissement constant quasiment, puisque le passage de 20 à 25 places c'est quelques déplacements de cloisons, la création d'une ou deux cloisons et portes et donc l'investissement reste le même, par contre le financement de la CAF est bien supérieur.

Pour rajouter par rapport à ces places, parce que j'ai l'impression que l'on manque d'information sur Aussillon par rapport à tout cela, et peut-être même autour de la table du Conseil municipal, c'est très important ce que je vais dire. Fatiha YEDDOU vous devriez écouter, je pense que cela vous permettrait d'avoir des éléments d'appréciation sur le projet.

M. Eric LEBOUÇ : On les a.

M. le Maire : Le taux de couverture en 2011 à Aussillon est de 31,37. Il prend en compte l'accueil collectif, l'accueil individuel et la périscolarisation, en comparaison de la moyenne départementale où le taux est à 53,15 et la moyenne nationale où le taux est à 54. Donc déjà je ne crois pas que nous puissions dire que le projet et que l'équipement soient superfétatoires parce qu'en montant jusqu'à 25 places nous allons rentrer davantage dans les moyennes départementales et les moyennes nationales, mais pas tout à fait encore. Voilà ce que je voulais vous dire et c'est important de le dire. C'est la CAF qui a classé au rang 1 des priorités, le projet d'Aussillon parce qu'effectivement, après étude sur le Centre Social existant, il nous a semblé qu'il fallait faire un projet nouveau parce que le centre existant, n'est pas très vieux en termes d'architecture, mais a été fait dans une époque où nous allions peut-être un petit peu vite, il est couvert d'amiante ciment, il est isolé de nulle façon, il a des couloirs dans tous les sens et il a des escaliers dans tous les sens. Quand on sait que le reste à payer par la Commune du Centre Multi accueil se situera entre 250 000 et 300 000 € au maximum et quand nous avons fait le tour des choses, entre une rénovation sur quelque chose qui ne sera jamais fonctionnel et une construction bien maîtrisée, qui donne en plus un signal de nouveauté sur un quartier qui en a besoin et qui est en train de rentrer en mutation du point de vue de sa population, le choix a été vite fait. Quand on réfléchit sur le

reste à payer, cela se joue à quelques dizaines de milliers d'euros peut-être 100 000, peut-être 150 000, c'est-à-dire la moitié des 250 à 300 000 € restant à payer pour la Commune. Et bien pour ces dizaines de milliers d'euros vous avez un équipement qui est à la fois fonctionnel, facile à chauffer et à ventiler, facile à entretenir. Voilà le choix qui a été fait très exactement.

*Ceci étant exposé,*

*Vu la délibération du 29 mai 2013 relative au lancement de l'opération ;*

*Vu l'état d'avancement du projet et notamment la validation de l'avant projet définitif présenté par l'équipe de maîtrise d'œuvre, par la commune et l'ensemble des partenaires du projet,*

*Considérant l'estimation du coût total prévisionnel de l'opération à 1 197 538.28 € HT, comprenant les frais d'étude, les travaux, les équipements et les aménagements intérieurs et extérieurs.*

*Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'il convient de déposer les demandes de subventions auprès de l'ensemble des partenaires financiers que sont l'Etat, au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR), le Conseil Général, la Caisse Nationale d'Allocations Familiales ainsi que la CAF du Tarn, la réserve parlementaire ainsi que la Communauté d'agglomération Castres Mazamet, sur la base du plan de financement présenté ci-après.*

M. le Maire : Je précise que concernant la demande au titre de la DETR nous avons jusqu'au 31 janvier pour le faire, ce qui explique le Conseil de ce soir.

Au sujet du plan de financement, je vous disais entre 250 et 300 000 € parce que dans les 286 000 € vous voyez que la réserve parlementaire n'apparaît pas, car il nous a été demandé de ne pas l'inscrire encore, mais elle devrait s'élever à 20 000 €, donc nous serons bien dans la fourchette que je vous ai donnée, solde net pour la Commune.

M. le Maire : Est-ce qu'il y a des questions ? Il n'y a pas de question, ça va alors. Donc, je mets aux voix : qui s'abstient ? Une abstention (M. LEBOUÇ), qui vote CONTRE ? Tout le monde vote POUR. Merci

*Sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 28 voix POUR et 1 ABSTENTION :*

- **approuve** le plan de financement de l'opération présenté ci-dessus,
- **sollicite** l'attribution d'une subvention la plus élevée possible auprès de l'Etat au titre de la DETR 2014 – Catégorie 1 « soutenir les projets contribuant notamment au développement durable, bâtiment d'accueil de la petite enfance ».
- **sollicite** l'attribution d'une subvention la plus élevée possible auprès de Conseil Général du Tarn,
- **sollicite** l'attribution d'une subvention la plus élevée possible auprès de la Caisse Nationale d'Allocations Familiales et de la CAF du Tarn,

- *sollicite l'attribution d'une subvention la plus élevée possible au titre de la réserve parlementaire,*
- *sollicite l'attribution d'une subvention la plus élevée possible auprès de la Communauté d'Agglomération Castres Mazamet, au titre de ses fonds de concours « aménagement de l'espace, valorisation des espaces publics »*
- *place cette proposition au 1<sup>er</sup> rang de priorité (pour l'instruction des dossiers présentés par la Commune) ;*
- *donne pouvoir à M. le Maire pour accomplir les démarches nécessaires et signer tous les documents se rapportant à l'exécution de la présente demande.*

### **Plan de financement prévisionnel de l'opération**

Montant total de l'opération : **1 197 538.28 € HT.**

<b>Montant des recettes en € HT</b>	
Caisse Nationale d'Allocations Familiales	200 000.00
Caisse d'Allocations Familiales du Tarn	43 750.00
Conseil Général du Tarn	345 259.25
Communauté d'Agglomération Castres Mazamet	22 788.00
Dotations d'équipement des territoires ruraux (DETR) - Tranche 1	149 692.29
Dotations d'équipement des territoires ruraux (DETR) - Tranche 2	149 692.28
Autofinancement <i>(dont prêt CAF à taux 0 pour 93 750 €)</i>	286 356.46
<b>Total HT</b>	<b>1 197 538.28</b>

<b>CONSTRUCTION D'UN POLE PETITE ENFANCE – APPROBATION DE LA REMUNERATION DEFINITIVE DU MAITRE D'ŒUVRE</b>
--

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération, "qui est un peu corrélée avec la délibération précédente, bien entendu" :

*Monsieur le Maire rappelle au Conseil qu'un marché de maîtrise d'œuvre a été signé avec le Cabinet AR 357 en juin 2013 pour un montant estimatif de travaux de 820 000 € HT et un taux de rémunération de 9.66 % pour les missions de base et de 1.1 % pour les missions complémentaires.*

*Le forfait de rémunération provisoire était donc fixé dans l'acte d'engagement à 79 212 € HT pour les missions de base et 9 020 € HT pour les missions complémentaires, soit un total de 88 232 € HT.*

*Dans ce cadre et conformément aux articles 4 de l'acte d'engagement et 8 du Cahier des Clauses Administratives Particulières du marché de maîtrise*

*d'œuvre, il est prévu de procéder au calcul de la rémunération définitive du maître d'œuvre sur le montant prévisionnel définitif des travaux au vu des études de l'avant projet définitif (APD).*

*Le Maire indique qu'il convient de prendre un avenant au contrat de maîtrise d'œuvre pour :*

- d'une part, valider le coût prévisionnel définitif des travaux : au vu des études d'avant projet (stade APD), le montant prévisionnel définitif des travaux s'élève à 922 800 € HT*
- d'autre part, le montant de la rémunération définitive du maître d'œuvre dont il rappelle les modalités de calcul :  
Montant prévisionnel définitif des travaux issu des études d'avant projet X taux de rémunération prévu dans l'acte d'engagement.*

*Vu le taux de rémunération de 9.66 % conclu dans l'acte d'engagement du marché pour les missions de base et de 1.1% pour les missions complémentaires,*

*Vu le montant prévisionnel définitif des travaux de 922 800 € HT défini en phase APD,*

*Le montant définitif de la rémunération s'élève à :*

- 89 142.48 € HT soit 106 970.98 € TTC, pour les missions de base. Soit un complément au forfait provisoire de rémunération de la maîtrise d'œuvre de 9 930.48 € HT.*
- 10 150.80 € HT soit 12 180.96 € TTC, pour les missions complémentaires. Soit un complément au forfait provisoire de rémunération de la maîtrise d'œuvre de 1 130.80 € HT.*

*Soit un total de 99 293.28 € HT (119 151.94 € TTC).*

*La répartition de la rémunération définitive entre les différents membres du groupement sera effectuée conformément à la grille de répartition présentée dans l'acte d'engagement.*

*Les nouvelles situations de paiement prendront en compte ce nouveau montant.*

*M. le Maire : Est-ce qu'il y a des questions ? Pas de question, je mets aux voix : qui s'abstient ? Une abstention (M. LEBouc), qui vote contre ? Tous les autres POUR, merci.*

*Sur proposition du Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal par 28 voix POUR et 1 ABSTENTION :*

- ✓ APPROUVE le montant prévisionnel définitif des travaux en phase APD à 922 800 € HT.*
- ✓ APPROUVE le montant définitif de rémunération du maître d'œuvre à 89 142.48 € HT pour les missions de base.*
- ✓ APPROUVE le montant définitif de rémunération du maître d'œuvre à 10 150.80 € HT pour les missions complémentaires.*

✓ **AUTORISE** le Maire à signer l'avenant au contrat de maîtrise d'œuvre relatif à ces décisions.

Mme Fatiha YEDDOU-TIR se lève et s'excuse de devoir quitter le Conseil.

M. le Maire : Mme YEDDOU n'a pas donné de pouvoir ?

M. Eric LÉBOUC : Non, non.

**OFFICE DU TOURISME DE MAZAMET – VERSEMENT D'UNE SUBVENTION –  
PRODUIT DE LA TAXE DE SEJOUR**

M. le Maire donne la parole à M. Bernard ESCUDIER pour présenter cette délibération.

M. Bernard ESCUDIER donne lecture de la délibération :

*Vu l'article L 2333-23 du CGCT donnant la possibilité aux communes touristiques d'instituer la taxe de séjour,*

*Vu la délibération en date du 17 septembre 2008 modifiée par la délibération du 30 juin 2009 instaurant la taxe de séjour sur le territoire communal,*

*Vu la délibération en date du 30 juin 2009 précisant dans son annexe les modalités de gestion et de tarification de cette taxe de séjour,*

*Vu la délibération en date du 23 novembre 2010 instituant la taxe départementale additionnelle de 10% et détaillant le nouveau tableau de tarification,*

*Vu la délibération en date du 14 décembre 2012, portant modification des modalités d'institution de la taxe de séjour,*

*Monsieur le Maire rappelle que la taxe de séjour perçue sur le territoire communal est encaissée par une régie municipale. Conformément aux modalités de gestion de cette taxe, il convient d'en reverser une partie à l'Office du tourisme de Mazamet sous forme d'une subvention.*

*Monsieur le Maire rappelle qu'une taxe additionnelle à la taxe de séjour a été instaurée pour la promotion du développement touristique du Département. Cette taxe est perçue dans un premier temps par la Commune puis est reversée au Conseil Général du Tarn.*

*Considérant les encaissements perçus par la commune pour la période du 1<sup>er</sup> Juin 2012 au 31 mai 2013, il convient de verser une subvention de fonctionnement à due concurrence des sommes collectées par le régisseur à l'Office du Tourisme. Le produit de la taxe perçu sur cette période est de 210.56 € dont 19.56 € seront reversés au Conseil Général du Tarn et 191.00 € à l'Office de Tourisme de Mazamet.*

*Considérant que les encaissements perçus par la commune pour la période du 1<sup>er</sup> Mai 2011 au 31 Octobre 2011 n'ont été reversés ni à l'Office du Tourisme ni au Conseil Général du Tarn, il convient donc de régulariser par le versement d'une subvention de fonctionnement à due concurrence des sommes collectées par le régisseur à l'Office du Tourisme. Le produit de la taxe perçu sur cette période est de 132.44 € dont 12.04 € seront reversés au Conseil Général du Tarn et 120.40 € à l'Office de Tourisme de Mazamet.*

M. le Maire : Y-a-t-il des questions ? Pas de question, je mets aux voix : qui s'abstient ? qui vote contre ? Tout le monde est POUR, Merci.

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :*

- **accepte** le versement d'une subvention à l'Office du Tourisme de Mazamet pour un montant de 191.00 €, et du reliquat d'un montant de 120.40 €.
- **accepte** le versement d'une subvention au Conseil Général du Tarn pour un montant de 19.56 €, et du reliquat d'un montant de 12.04 €.
- **dit** que les crédits correspondants seront inscrits au budget primitif du budget principal –section de fonctionnement– chapitre 65 « Autres charges de gestion courante » - article 6574 « subvention de fonctionnement aux organismes de droit privé » et article 6573 « subvention de fonctionnement au département ».

<b>RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION A TITRE GRATUIT AU SERVICE D'INFORMATION PUBLIQUE (SIP) MIDI-PYRENEES – AUTORISATION DE SIGNER</b>
---

M. le Maire donne la parole à M. Bernard ESCUDIER pour présenter la délibération.

M. Bernard ESCUDIER donne lecture de la délibération :

*Monsieur le Maire rappelle que le dispositif du Service d'Information Publique est mis en place gratuitement depuis le 1<sup>er</sup> Janvier 2012.*

*L'objectif est de permettre aux collectivités de la Région Midi-Pyrénées d'offrir, depuis leur site Internet, un service d'information publique global qui facilite les démarches administratives des administrés et le travail quotidien des élus et des agents.*

*Cet outil permet d'accéder rapidement, gratuitement et simplement aux principales procédures régionales, départementales et locales : se procurer des formulaires administratifs (ex : extrait d'acte de naissance, extrait d'acte de mariage...), solliciter des interventions des services municipaux, demander une autorisation temporaire de débit de boisson ou encore consulter en ligne un annuaire des services publics couvrant l'ensemble du territoire régional.*

*Monsieur le Maire rappelle que l'adhésion à ce dispositif est entièrement gratuite.*

*Monsieur le Maire fait lecture de la convention et proposée au renouvellement.*

*Monsieur le Maire propose de renouveler la convention SIP jointe en annexe et dont il fait lecture.*

*Cette convention sera conclue à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014, pour une durée de 3 ans et fera l'objet d'une reconduction expresse.*

M. le Maire : Y-a-t-il des questions ? Pas de question, je mets aux voix : qui s'abstient ? qui vote contre ? Tout le monde est POUR, Merci.

*Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :*

- **APPROUVE** le renouvellement de l'adhésion au Service d'Information Publique (SIP) de la Région ;
- **AUTORISE** à M. Le Maire à signer la nouvelle convention avec la Région Midi-Pyrénées.

<b>ELECTIONS MUNICIPALES ET COMMUNAUTAIRES 2014 – MISE SOUS PLI DE LA PROPAGANDE – CONVENTION AVEC L'ETAT</b>
---

M. le Maire donne la parole à M. Bernard ESCUDIER pour présenter la délibération.

M. Bernard ESCUDIER donne lecture de la délibération :

*Monsieur le Maire indique que dans le cadre des élections municipales et communautaires prévues en mars prochain, la Préfecture sollicite le concours de la commune pour la mise sous pli de la propagande des candidats.*

*A ce titre, une dotation globale sera attribuée à la commune, par la Préfecture, pour couvrir toutes les dépenses liées à la mise sous pli, à l'exception des frais d'envoi de propagande aux électeurs pris en charge par le ministère de l'intérieur. Chaque mairie effectuera directement tous les règlements (mise sous pli, location salle, etc.). Le paiement des prestations effectuées par les agents communaux sera assuré par la mairie.*

*Le montant de la dotation globale sera évalué sur la base du nombre d'électeurs inscrits, du scrutin, du nombre de tours de scrutin et du nombre de candidats en présence. Les enveloppes seront fournies par la Préfecture.*

*Dans ce cadre, Monsieur le Maire indique qu'il convient de signer une convention avec les services de l'Etat. Cette convention, jointe en annexe et dont il fait lecture, détermine les conditions matérielles et financières liées aux opérations de mise sous pli des documents électoraux effectuées sous le contrôle de la commission de propagande.*

M. le Maire : Est-ce qu'il y a des questions ?

M. Dominique BERTE : Je voudrais intervenir par rapport à ce point car je n'ai pas vu de questions diverses à la fin de l'ordre du jour et je tenais à exprimer une chose concernant l'élection municipale et par rapport à ma radiation sur la Liste Electorale.

Donc, j'ai reçu cette radiation dans une enveloppe non nominative puisque j'habite maintenant sur la Commune de St Amans Soult et j'avoue que j'ai trouvé cela, quelque part, inélégant dans la manière de faire. Je vous avez vu et j'avais demandé pour des raisons d'une part personnelles car depuis plus de trois ans j'habite dans cette commune et d'autre part pour des raisons professionnelles parce qu'effectivement je vais déménager cette année et je me retrouve, ayant reçu cette radiation dans une enveloppe non nominative, avec quelque chose de particulier c'est que je ne pourrai pas voter pour les Municipales. J'ai reçu ça et j'ai ouvert après, et je ne pourrai pas voter pour les Européennes. C'est ce qui me semble inélégant. Il ne m'est jamais arrivé de ne pas pouvoir voter quelque part. Je vous en avais fait part avant.

M. le Maire : Je peux vous répondre Dominique ou pas ? Alors d'abord sur le problème de l'inélégance, il n'y a pas d'élégance ou d'inélégance en la matière, il y a le droit. Et le droit ne s'applique pas qu'à Dominique BERTE.

M. Dominique BERTE : Je l'espère bien.

M. le Maire : Je vous le confirme et je vais vous l'expliquer et même vous l'illustrer. Il y a une commission de révision des listes électorales qui s'est réunie deux fois depuis le 1<sup>er</sup> septembre. Le Code Electoral en la matière est clair. Je ne peux pas ignorer qu'il y a deux de mes conseillers municipaux qui ont quitté la Commune, vous avez d'ailleurs une amie qui vous connaît bien et que je connais bien aussi au sein de la commission, il n'y a pas eu la moindre discussion sur le sujet. Je ne peux pas ignorer, dans certains cas je peux ignorer, la Commission électorale plus exactement, les membres de cette commission peuvent ignorer qu'un tel ou un tel ~~à~~ quitté la Commune et n'a plus aucune raison de voter sur la Commune. Par contre deux conseillers municipaux, vous en l'occurrence et un autre de mes conseillers, Farid TIRAOUI, nous savons pertinemment qu'ils n'habitent plus sur la Commune et nous avons signifié de la même façon et la commission vous a fait savoir à tous les deux que vous ne faisiez plus partie de la liste électorale d'Aussillon. Ce n'est pas un problème d'élégance ou d'inélégance. Après le fait...

M. Dominique BERTE : Je vous coupe, mais inélégance ou pas...

M. le Maire : Attendez, je termine si vous voulez bien.

M. Dominique BERTE : Non, mais laissez moi terminer aussi.

M. le Maire : Non, non vous ne m'avez pas laissé terminer à moi, je vous laisserai terminer tout ce que vous voudrez quand vous reprendrez la parole par contre pour le moment c'est moi qui vous répond.

M. Dominique BERTE : Vous me redonnerez la parole ?

M. le Maire : Bien sûr je vous redonnerai la parole, bien sûr. Donc le fait que vous l'avez reçu comme ça dans la boîte aux lettres c'est qu'effectivement comme il faut que l'on soit sûr que cette lettre vous arrive, je pense que c'est le garde municipal qui vous l'a portée. Et comme il n'a pas pu vous la remettre en main propre et qu'il est assermenté, il vous l'a laissée dans la boîte à lettres. Cela a transité par la Mairie de St Amans.

M. Dominique BERTE : Je reprends la parole, M. le Maire. D'accord cela a transité par la mairie de St Amans, mais comme je vous l'ai dit, j'ai reçu dans ma boîte à lettre une enveloppe non nominative.

M. le Maire : C'est la démarche.

M. Dominique BERTE : Ici, je suis conseiller municipal et il aurait été aussi intéressant que de la Mairie d'Aussillon je puisse avoir, par rapport à cette décision, directement par un coup de fil, ces éléments. C'est la première fois dans ma vie de citoyen que je me retrouve dans l'impossibilité de voter. L'inélégance elle est là. Je ne peux pas voter au niveau des Municipales et au niveau des Européennes.

M. le Maire : Il faudrait que j'interrompe la séance et que je donne la parole aux spectateurs.

J'interromps la séance quelques minutes.

Suspension de séance.

M. le Maire : La séance reprend. Nous n'avons pas voté la délibération. Je la mets aux voix : qui s'abstient ? qui vote contre ? Tout le monde est POUR, Merci.

*Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :*

- **approuve** les termes de la convention entre la Commune et les services de l'Etat, concernant l'organisation de la mise sous pli de la propagande électorale des élections municipales et communautaires.
- **autorise** Monsieur le Maire à signer la convention et toute pièce se rapportant à la présente.

<b>MODIFICATION DU REGLEMENT DU SERVICE MUNICIPAL DE RESTAURATION SCOLAIRE DU 1ER DEGRE</b>
---

M. le Maire donne la parole à Mme Françoise ROQUES pour présenter et lire la délibération.

*Vu la délibération en date du 28 septembre 2004 portant règlement de service du service municipal de restauration scolaire du 1<sup>er</sup> degré,*

*Vu le décret n°2013-77 du 24 janvier 2013 relatif à l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires,*

*Vu la délibération du 17 juillet 2013 portant organisation des rythmes scolaires dans les écoles maternelles et élémentaires d'Aussillon,*

*Vu l'avis favorable de la commission des affaires scolaires réunie le 20 janvier 2014,*

*Suite à l'application de la réforme des rythmes scolaire dès la rentrée 2013 à Aussillon, la durée quotidienne de classe des élèves fréquentant les groupes scolaires de la Commune a été réduite et, en conséquence, les horaires d'enseignement et de cantine modifiés.*

*Le règlement de restauration scolaire du 1<sup>er</sup> degré qui précisait les horaires de prise en charge des enfants pour ce temps de cantine devait donc être adapté aux nouveaux horaires.*

*D'autre part, il convenait de réactualiser quelques dispositions de ce règlement devenues inappropriées.*

*M. le Maire propose donc au Conseil municipal d'approuver la modification du règlement du service municipal de restauration scolaire du 1<sup>er</sup> degré tel que proposé en annexe de la présente délibération*

M. le Maire : Y-a-t-il des questions ?

M. Eric LEBOUIC : Une question très rapide, est-ce qu'il y a des modifications au niveau des tarifs.

M. le Maire : Pour le moment il n'y en a pas.

Pas d'autres questions, je mets aux voix : qui s'abstient ? qui vote contre ? Tout le monde est POUR, Merci.

*Après en avoir délibéré le Conseil municipal, à l'unanimité, **approuve** le règlement du service municipal de restauration scolaire du 1<sup>er</sup> degré tel que proposé en annexe de la présente délibération.*

<b>CENTRE MULTI ACCUEIL D'AUSSILLON – AVENANT A LA CONVENTION DU TARN DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX – AUTORISATION DE SIGNER</b>
--

M. le Maire : Cette délibération revient à ce que je vous disais tout à l'heure, c'est que la Caisse d'Allocations Familiales nous signifie que nous sommes dans ses locaux par convention, et qu'à un moment donné cette convention se terminera et qu'il faudra être ailleurs, c'est-à-dire dans le centre multi accueil dont nous avons parlé tout à l'heure.

*M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que la CAF, titulaire d'un bail emphytéotique sur les locaux abritant le multi accueil d'Aussillon, a accepté de les mettre à disposition de la commune à titre gracieux en attendant l'aboutissement du projet de construction d'une nouvelle structure Petite Enfance.*

*Une convention a été signée entre la commune et la CAF, fin 2011 pour définir les conditions de cette mise à disposition pour la période 2012/2013. La CAF ayant accepté de renouveler cette mise à disposition à titre gracieux pour la période 2014/2015, il convient de signer un avenant à la convention initiale pour cette nouvelle période.*

*Tous les membres du Conseil Municipal ont reçu communication de la nouvelle convention à conclure.*

*Après que M. le Maire ait donné les explications nécessaires,*

M. le Maire : Y-a-t-il des questions ? Pas de question, je mets aux voix : qui s'abstient ? Une Abstention (M. Eric LEBOUIC )

M. Eric LEBOUC : Suite à la délibération n°3 c'est normal

Une voix dans l'assemblée : Ah bon ?!

M. le Maire : Pardon ?

M. Eric LEBOUC : Suite à la délibération n°3 c'est normal

M. le Maire : Oui bien sûr, bien sûr, il y a une logique absolue dans tout ça.  
Qui vote contre ? Tout le monde est POUR, Merci.

*Sur sa proposition et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 27 voix et 1 ABSTENTION :*

- **accepte** de conclure avec la CAF un avenant à la convention initiale, avenant qui lui est soumis et qui fixe les règles de la mise à disposition des locaux et équipements municipaux nécessaires au fonctionnement du Centre multi accueil.

- **donne pouvoir** à M. le Maire pour le signer ainsi que tous documents et pièces nécessaires à l'exécution de la présente décision.

*L'avenant à la convention initiale sera annexé à la présente délibération.*

#### CREATION DE TROIS POSTES D'ADJOINTS TECHNIQUES

M. le Maire donne la parole à Mme Françoise MIALHE pour lire la délibération :

*Vu la Loi n° 84-53 du 26.01.84 modifiée par la Loi n° 87-529 du 13.07.87 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment son article 3 alinéa 3/3°,*

*Vu le décret n° 2006 – 1691 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux*

*Vu le décret n° 87 – 1107 et 87-1108 du 30 décembre 1987 modifiés fixant les différentes échelles de rémunération pour la catégorie C des fonctionnaires territoriaux,*

*Considérant les départs en retraite au sein du personnel affecté dans les groupes scolaires de la commune, les besoins nouveaux en entretien et en encadrement des enfants induits par la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires, il convient d'adapter l'organisation du service scolaire et ses effectifs à cette situation nouvelle et de créer 3 postes d'adjoints techniques à temps non complet qui permettent d'intégrer 3 agents remplaçants qui interviennent pour la collectivité au sein de ce service.*

*Monsieur le Maire propose donc au Conseil Municipal :*

- de créer, à compter du 1<sup>er</sup> février 2014 :
  - 1 poste d'adjoint technique territorial de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet à 23,5 h/semaine

- 1 poste d'adjoint technique territorial de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet à 29,21 h/semaine annualisées
  - 1 poste d'adjoint technique territorial de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet à 23,07h/semaine annualisées
- Indice brut de début de carrière : 297  
Indice brut de fin de carrière : 388

M. le Maire : Y-a-t-il des questions ? Pas de question, je mets aux voix : qui s'abstient ? qui vote contre ? Tout le monde est POUR, Merci.

*Sur proposition de M. le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE à l'unanimité :*

- **de créer**, à compter du 1<sup>er</sup> février 2014:
  - 1 poste d'adjoint technique territorial de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet à 23,50 h/semaine
  - 1 poste d'adjoint technique territorial de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet à 29,21 h/semaine annualisées
  - 1 poste d'adjoint technique territorial de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet à 23,07 h/semaine annualisées
- **dit** que les crédits nécessaires seront inscrits au B.P. 2014 de la commune chapitre 012 "charges de personnel".

*Le tableau des effectifs communaux sera modifié en conséquence*

**COMPTES RENDUS DE DECISIONS – ART. L. 2122-23 DU CGCT**

*Conformément à l'art L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. le Maire rend compte au Conseil Municipal des décisions qu'il a prises (cf : tableau annexé), dans le cadre de la délibération en date du 28 mars 2008 et du 11 février 2009 lui donnant délégation de pouvoir – art. L.2122-22.*

M. le Maire : Ce conseil était pour moi le dernier, j'en ai tenu de nombreux en 25 ans, j'aurai encore un autre conseil municipal où je passerai les pouvoirs, mais celui-là est vraiment le dernier où j'avais des délibérations à vous proposer. Ce que je voulais dire, c'est dire merci à toutes les équipes d'élus qui depuis 31 ans et surtout 25 ans m'ont accompagné dans cette aventure, tous ne sont pas là ou tous ne sont plus là, de notre monde, pour recevoir ces mercis mais j'espère que d'où ils sont, ils les recevront. Ce que je soulignerai sur ces 25 ans c'est d'abord la bonne entente de nos équipes, ce qui n'a pas empêché les prises de becs, mais la bonne entente et la loyauté. La loyauté de tous les membres de l'équipe vis-à-vis du Maire, de son Bureau Municipal, jamais Aussillon n'a défrayé la chronique en la matière, jamais. Jamais Aussillon n'a défrayé la chronique d'ailleurs en quelque matière que ce soit, en matière de pinailage à droite et à gauche, après nous avons nos problèmes, il peut y avoir des problèmes sur la

Commune mais en tous les cas pour ce qui était à notre portée et à la portée de notre action humaine, cela c'est passé du mieux possible, je pense. En tout cas c'est comme cela que je le ressens et donc je tenais à vous remercier à tous, les élus, j'aurai d'autres occasions de le faire, une occasion plus formelle de le faire, à un moment ou à un autre, peut-être après coup, je tenais à vous remercier pour votre engagement à mes côtés, votre engagement désintéressé et loyal surtout, tourné vers le seul intérêt de la Commune. Je vous remercie d'avoir fait ça et de m'avoir permis de le faire.

Je tiens aussi à remercier l'ensemble des personnels municipaux que j'ai eu à côtoyer. J'ai finalement fait partir une génération à la retraite, je pensais en voyant partir l'autre soir Brigitte à la retraite, que j'avais également vu partir sa mère et maintenant c'était son tour. Effectivement c'était une génération qui était passée. J'en ai vu rentrer beaucoup d'autres. Là aussi je dois dire, que ce soit au plus haut niveau c'est-à-dire au niveau des directeurs généraux des services, et en particulier celle qui m'a servi le plus longtemps, et avec laquelle nous n'avions rien pour nous entendre, je veux parler de Marie-France FRANCESCHINI bien entendu, elle se sera reconnue de là où elle est, du bas de la Dune du Pyla, théoriquement rien pour s'entendre sur le papier et politiquement, ça c'est sûr, et bien nous aurons travaillé ensemble 20 ans. Pas beau ? Je pense que certains ont dû me prendre pour un grand niais à des moments, mais non je crois que cela peut se faire. Cela peut se faire, là encore, il n'y a qu'un problème, un seul, la loyauté, le sens du service public et le sens de la fonction publique. A partir de là, tout peut se faire. Ce n'est pas un problème dans la gestion au quotidien d'une commune. Ce n'est pas tellement un problème de politique à partir du moment où il y a des gens qui ont envie d'avancer et d'être loyaux entre eux.

Donc, Marie-France, puis Vincent PERRAULT qui a été un peu plus météorite mais qui dans sa fonction précédant celle de DGS, nous a beaucoup aidés au niveau des Finances dans le suivi de ce qu'avait fait Sylvie ROUANET, puis en dernier lieu Françoise HULEUX.

Et puis derrière eux, bien entendu, tous ces hommes des services municipaux, toutes ces femmes qui travaillent au service des enfants dans les écoles ou à la Halte Garderie, que ce soit dans les fonctions éducatives ou dans les fonctions d'entretien, elles sont toutes aussi importantes les unes que les autres, par la façon d'être, par la façon de côtoyer les gens, les enfants, les parents. C'est souvent une part de l'éducation des enfants qui se joue.

Toutes ces dames et tous ces hommes qui au quotidien ont travaillé à côté de moi au sein même de cette mairie dans des conditions parfois difficiles, je le concède, qui ont su avec beaucoup de bonhomie et de philosophie accepter parfois mon mauvais caractère, mes sautes d'humeurs, mais qui ont aussi j'espère pu s'apercevoir que jamais je ne dérogeai quand il s'agissait de l'intérêt public et de l'intérêt de la Commune. Jamais, jamais, jamais, JAMAIS. Il n'y a que ça. Donc tous les efforts que je vous ai demandés aux uns et aux autres, c'est au nom de ça et uniquement au nom de ça.

Je tenais donc à vous remercier parce que vraiment c'était plutôt agréable de travailler avec vous tous, cela ne peut pas se passer si ce n'est pas agréable et si j'arrête ce n'est pas parce que j'ai marre de vous, ni même des aussillonnais. Mais c'est parce que comme j'ai eu l'occasion de le dire et le redire, cette fonction de maire, je la connais bien, je la porte en moi, j'en

connais tout ou à peu près tout, toutes les contraintes, toutes les vicissitudes et je sais qu'elle ne peut pas supporter l'usure. Qu'une collectivité qui s'engagerait avec un maire qui serait usé ou avec un maire qui n'aurait pas obligatoirement le profil, et bien elle en pâtirait. Les choses vont très vite, c'est vrai que cela va un peu moins vite dans la mesure où les financements sont moins là qu'il faut faire plus attention, etc... mais je ne souhaitais pas et je n'ai jamais souhaité et depuis le début de mon engagement dans la fonction municipale, je n'ai jamais souhaité me retrouver un jour dans la situation où je ne voudrais plus, où je ne pourrais plus où je n'aurais plus envie tout simplement de faire ce que j'ai fait jusqu'à maintenant. Je ne suis pas dans cette situation au moment où je vous parle, mais je ne sais pas ce qui me guette donc par précaution je ne ferai pas le match de trop. C'est bien un arrêt de ma fonction de maire. Voilà.

Je serai encore, je l'espère, un élu municipal à ma place, comme j'ai l'habitude de le dire dans la mêlée. N°8 cela me va, à l'époque c'est celui qui serrait la mêlée, qui s'assurait que cela tenait debout, que cela avançait ! Bon si ce n'est pas N°8 tant pis, je ne peux pas faire N°9 avec la carrure que j'ai mais bon ! Je serai un conseiller municipal j'espère en tout cas prochainement et de la même façon que l'on a été loyal avec moi, je serai loyal avec ceux qui me succéderont. En tout point.

Voilà ce que je tenais à vous dire et encore vraiment, je le dis sans trop d'émotion et c'est tant mieux, je l'aurais dit en début de séance, je pense que je n'aurais pas pu le faire, mais franchement cela a été très grand plaisir, un très grand honneur d'être à votre tête que vous soyez élus, administratifs; techniques et d'être le représentant de la Ville d'Aussillon que j'aime par-dessus tout, pendant ces 25 dernières années.

Très longs applaudissements.

M. le Maire : Vraiment MERCI, MERCI à TOUS ! Je vous libère !

Je voulais dire un dernier mot à mes oppositions successives, je ne vous ai pas fait de cadeaux, bien entendu, nous sommes hors conseil maintenant, je n'étais pas là pour ça. J'ai des convictions, j'aime le travail bien fait, j'aime les dossiers aboutis et j'aime les défendre. Et quand il faut les défendre, il faut être en capacité de le faire, j'ai essayé de le faire. Sachez que si j'ai blessé certains d'entre vous, cela peut valoir aussi pour les gens de la majorité, je le regrette, cela n'a jamais été fait avec méchanceté. C'est vrai que la charité ne m'incline pas à recevoir la seconde avant de rendre la première. Si j'ai pu blesser, vous m'en excuserez, ce n'était pas le but de la manœuvre. Encore une fois ce qui m'intéresse c'est de voir Aussillon sur une bonne trajectoire et qu'Aussillon continue à avancer dans les années qui viennent. C'est difficile, le contexte général est difficile mais il y a un espace pour Aussillon et en tout cas j'ai essayé sur ces 25 dernières années de ménager cet espace et en matière financière l'espace y est. Voilà. Merci.

Fin de la séance à 19 h 30.

NOM - Prénom	Signature	NOM - Prénom	Signature
HOULES Didier		ESCUDIER Bernard	
GLEIZES Jeanne		MONTAGNÉ Marc	
MIALHE Françoise		GALLIZO José	
ALQUIER Joëlle		BELOU Jacques	
ROQUES Françoise		COMBA Henri	
RAYNAUD Annie		MARTY Jeannette	
TISSIER J.Claude		CAZETTES Huguette	
VIDAL Geneviève		MANSUY Gérald	
ZAMBON Monique		PUECH Philippe	Procuration à F.MIALHE
PAILHE Philippe		AMEN Anne-Marie	
TIRAOUI Farid	Procuration à H.COMBA	PUJOL Jérôme	
AKGUN Sérif	Procuration à J.GALLIZO	CABANIS Céline	
ROUDEZ Leila		LEBOUC Eric	
YEDDOU-TIR Fatiha		GOMEZ Mathias	Absent Excusé
BERTE Dominique			